

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École La Martinière
Extrait du procès-verbal



PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE

Séance ordinaire du 16 juin 2026
Conseil d'établissement de l'école La Martinière

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence - Article 75.1

Résolution (CE 25/26 044)

Concernant l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école La Martinière pour l'année 2025-2026.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école proposé par la direction ;

CONSIDÉRANT que le plan a été présenté aux membres du conseil d'établissement lors de la séance du 16 juin 2026 ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école La Martinière, tel que présenté par la direction, pour l'année 2025-2026.

Vice-présidence du conseil d'établissement

Direction de l'établissement

Catherine Poirier-Bisson, vice-présidente

Mélanie Lanouette, directrice

Date

Date